

CONDITIONS D'UTILISATION DU PROGRAMME ÉTABLISSEMENTS PRÉFÉRÉS

Vous trouverez ci-dessous les conditions d'utilisation du programme établissements préférés rendu disponible par Booking.com au profit des hébergements éligibles (le cas échéant), et souhaitant participer à ce programme, le « **Programme Établissements Préférés** » (dans tous les cas sur une base volontaire, après acceptation le cas échéant, et à la discrétion des hébergements (à condition qu'ils soient éligibles)).

1. PROGRAMME ÉTABLISSEMENTS PRÉFÉRÉS

1.1 Pour qu'un hébergement soit invité à participer au Programme Établissements Préférés, celui-ci doit répondre aux critères d'éligibilité suivants (sauf dérogation accordée par Booking.com, à sa discrétion) :

- (i) un taux de conversion supérieur à la moyenne de tous les hébergements référencés par Booking.com dans la même destination ;
- (ii) un taux de disponibilité supérieur à la moyenne de tous les hébergements référencés par Booking.com dans la même destination ;
- (iii) un taux d'annulation inférieur à la moyenne de tous les hébergements référencés par Booking.com dans la même destination ;
- (iv) une note moyenne des commentaires clients égale ou supérieure à 7 sur 10 ;
- (v) le paiement systématique et intégral de la commission dans les délais impartis ;
- (vi) proposer à tout moment (sous réserve de disponibilité) une certaine disponibilité de logements, pour tous les logements et types de logements, et respecter l'allotement convenu d'un commun accord.

1.2 Les hébergements ayant accepté l'invitation au Programme Établissements Préférés doivent respecter les conditions suivantes afin de conserver leur statut d'établissement préféré :

- (i) rester en adéquation avec les critères d'éligibilité indiqués ci-dessus ;
- (ii) respecter la parité des Tarifs et des Conditions avec Booking.com. La « **parité des Tarifs et des Conditions** » signifie des tarifs égaux ou plus avantageux pour le même hébergement et le même type de logement, les mêmes dates de séjour, le même type de literie et le même nombre de clients, des services et équipements de qualité égale ou supérieure (par exemple la gratuité du petit-déjeuner, de la connexion Wi-Fi et du départ tardif/anticipé) et des restrictions ou conditions égales ou plus avantageuses, par exemple pour les modifications de réservations et les conditions d'annulation, par rapport à ce que l'hébergement propose sur sa propre plateforme en ligne (site Internet/appli), publiée en ligne ou affiche dans une publicité en ligne (y compris sur les méta-moteurs).

1.3 Les hébergements qui font partie du Programme Établissements Préférés paieront le pourcentage de commission tel qu'indiqué dans l'Extranet pour toutes les réservations faites à compter de la date de leur inscription au Programme Établissements Préférés. Les hébergements qui ne sont plus éligibles ou qui ont décidé de se retirer de ce programme paieront le pourcentage de commission standard tel qu'indiqué dans l'Accord Hébergement (lequel sera appliqué à toutes les réservations faites à compter de la date à laquelle l'établissement est redevenu standard).

2. DIVERS

- 2.1 Tout hébergement peut, quand il le souhaite, cesser de participer au Programme Établissements Préférés, à sa seule discrétion et avec effet immédiat ; sachant qu'un retour dans le programme peut faire l'objet d'une période de restriction (ou temps d'attente) dans le cas d'une utilisation (supposée) frauduleuse du programme (par ex. participer/ne plus participer/participer/ne plus participer/etc.)
- 2.2 L'hébergement ne pourra plus participer (et Booking.com pourra désactiver) au Programme Établissements Préférés si l'hébergement a enfreint (une « **infraction** ») ou ne répond plus (un « **défaut** ») aux conditions et critères relatifs au programme en question et n'a pas réussi à y remédier dans les 14 jours suivant la notification à l'hébergement, ou immédiatement dans le cas d'une infraction ou d'un défaut répétés.
- 2.3 Les conditions d'utilisation du Programme Établissements Préférés (i) pourront faire l'objet de temps à autre de modifications ou d'ajouts afin d'avoir et conserver un degré élevé d'exclusivité et de qualité. Les participants concernés en seront informés dans un délai raisonnable. Ces conditions (ii) font partie intégrante de l'Accord Hébergement (y compris des **Conditions Générales de Prestation**) (comme amendé) (que l'hébergement reconnaît et accepte une nouvelle fois par la présente) et doivent être lues conjointement avec les conditions générales de prestation. Enfin (iii), ces conditions peuvent être acceptées en ligne et prennent effet dès utilisation du programme établissements préférés.

Les hébergements ayant été invités à rejoindre le programme établissements préférés doivent signer les conditions précédemment énoncées s'ils souhaitent y participer.

Je certifie avoir lu et accepté les conditions précédemment énoncées.

_____ Signature

	Nom de l'hébergement
	Identifiant de l'hébergement
	Représentant autorisé
	Date
	Titre/poste